

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'HYDROELECTRICITE SUR LE FLEUVE SANAGA AU CAMEROUN

Termes de Références

[PROJET]

0. Introduction

Le projet d'Assistance Technique pour le Développement de l'Hydroélectricité sur la Sanaga a pour objectif d'améliorer la capacité institutionnelle du gouvernement du Cameroun pour le développement durable des ressources hydroélectriques sur la rivière Sanaga.

Pour ce faire, le projet s'articulera autour de plusieurs composantes :

- La composante 1 se propose de financer l'assistance technique nécessaire pour sélectionner et développer un grand site hydroélectrique sur la rivière Sanaga en utilisant un modèle de partenariat public-privé dont le partenaire privé sera recruté sur une base concurrentielle.
- La composante 2 va contribuer au renforcement des capacités du gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités au cours de la construction du projet hydroélectrique de Nachtigal, et notamment: (i) aider les entités gouvernementales à surveiller la construction du projet et la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social; (ii) appuyer les entités gouvernementales afin qu'elles puissent identifier les raisons de retard (le cas échéant) ou le changement de conception (le cas échéant) et aider le GdC à négocier avec le concessionnaire pour atténuer ces retards ou conséquences du changement de conception; et, (iii) assister la SONATREL pendant les essais en charge des groupes.
- La composante 3 financera : (1) un certain nombre de travaux analytiques pour concevoir une stratégie à long terme d'atténuation des risques hydrologiques pour accompagner le développement durable du potentiel hydroélectrique du pays et protéger le GdC des risques climatiques et de la volatilité des coûts de production d'électricité ; et (2) la mise en place d'une réglementation pour la sécurité des barrages applicable à tous les bassins du Cameroun et qui sera conçue en utilisant les meilleures pratiques internationales et sera plus détaillée pour le Sanaga pour permettre son adoption immédiate.
- La composante 4 financera une réflexion sur les différentes options possibles pour la mise en concession des actifs hydroélectriques récemment développés et financés par l'Etat.
- La composante 5 financera un certain nombre d'activités pour rendre la Commission de Bassin de la Sanaga (CBS) opérationnelle.
- Enfin, la composante 6 financera des activités pour accompagner la bonne mise en œuvre du projet.

Dans le cadre de la composante 1 du projet d'Assistance Technique pour le développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga, qui vise à appuyer le Gouvernement du Cameroun dans le choix et le développement d'un nouveau site hydroélectrique sur la Sanaga, plusieurs activités visant à adresser les aspects environnementaux et sociaux de cette composante vont être menées. Dans le cadre de la préparation du projet, le gouvernement de Cameroun a élaboré et soumis à la Banque mondiale les Termes de référence de ces différentes activités dont la liste est :

1. Etude d'optimisation du potentiel hydroélectrique de la Sanaga et appui au choix du site à développer
2. Etude d'Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale pour le développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga
3. Evaluation sociale le long de la Sanaga
4. Développement d'un Cadre de Politique de Réinstallation
5. Développement d'un cadre de politique pour les populations autochtones (CPPA)
6. Etude d'Impact Environnementale et Sociale pour le site retenu au terme de l'étude d'optimisation
7. Développement d'un Plan de Réponse d'Urgence et de Préparation (Emergency Response and Preparedness Plan)
8. Recrutement d'un panel d'experts Environnemental et Social
9. Recrutement d'un panel Safety of Dams

Les présents Termes de Référence (TDR) portent sur l'élaboration d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique pour le Développement de l'Hydroélectricité sur le fleuve Sanaga au Cameroun.

Le Cameroun envisage de recruter une firme, ayant une connaissance de la réglementation nationale et/ou des pays de la sous-région et des directives de la Banque mondiale en matière de sauvegarde environnementale et sociale et avec une expérience pluridisciplinaire suffisamment diversifiée pour aborder toutes les disciplines techniques concernées par l'étude. Une expérience en Afrique subsaharienne, dans le secteur de l'hydroélectricité est hautement souhaitable.

1. Objectifs

L'objectif général de cette EESS est d'identifier, de décrire et d'évaluer les enjeux environnementaux et sociaux significatifs et probables en vue d'orienter les choix énergétiques et d'élaborer des documents cadre de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le secteur de l'énergie.

L'objectif spécifique de l'étude est la réalisation de l'EESS pour le développement de l'hydroélectricité sur le fleuve Sanaga au Cameroun proprement dite.

Pour atteindre cet objectif, les principaux documents de politiques, de plans et de programmes à considérer sont les suivants (cette liste est non exhaustive) :

- La vision à l'horizon 2035 ;
- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ;
- Le Plan Energétique National (PEN) en cours d'actualisation ;
- Le Plan du Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE) 2030 ;
- Le Plan Directeur d'Electrification Rurale (PDER) qui sera mis à jour prochainement ;
- Le Plan d' Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ;
- Le Profil Environnemental du Cameroun (PEC) ;
- La stratégie sectorielle du Ministère de l'Eau et de l'Energie;
- La stratégie du secteur de l'énergie ;
- Plan National de Contingence ;
- Les Business Plans des sociétés sous tutelles (ENEO, EDC, SONARA, SCDP etc.) ;
- L'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur de l'Energie approuvée en 2016 ;

- Autres documents (plan directeur du réseau de transport et de distribution de l'électricité, plan de développement industriel, PNGE, SSDS...).

L'étude devra, en outre, intégrer tous les plans et programmes du Gouvernement existants ou en cours de finalisation, et ayant un rapport avec le développement de l'hydroélectricité sur le fleuve Sanaga au Cameroun.

L'EESS devra apporter aux décideurs et aux partenaires au développement du Cameroun, une information documentée et pertinente sur les enjeux et les considérations environnementales et sociales en rapport avec le développement de l'hydroélectricité sur le fleuve Sanaga au Cameroun. Cette information devra être suffisamment précise pour aider les pouvoirs publics à prendre adéquatement en compte les considérations environnementales et sociales dans les processus décisionnels en lien avec le choix des options de développement du potentiel hydroélectrique sur la Sanaga et de sa mise en œuvre.

Mandat du Consultant

Les missions confiées aux Consultants s'exécuteront en deux étapes ou phases et les Consultants devront au préalable réaliser une analyse critique des présents Termes de Référence.

Phase 1 de l'étude : Etude de cadrage. Dans un premier temps, et notamment sur la base de l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur de l'Energie approuvée en 2016, le consultant devra :

1. Confirmer et ajuster l'analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale du secteur de l'énergie;
2. Présenter la politique et les objectifs environnementaux et sociaux du pays (en tenant compte de l'information fournie par le Profil Environnemental Pays (PEP));
3. Identifier toutes les parties prenantes et leurs préoccupations ;
4. Identifier des interactions clés (enjeux) entre le développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga et les considérations environnementales et sociales ;
5. Décrire la portée (ampleur et étendu) de l'étude à préparer sur l'état initial de l'environnement ;
6. Identifier et justifier les méthodes et outils d'identification et d'évaluation des effets et enjeux, à utiliser dans l'étude ;
7. Donner les plannings valorisés (WBS et CBS), pour conduire l'étude d'EESS.

Confirmer et ajuster l'analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale du secteur de l'énergie

Une analyse doit être faite du cadre juridique et institutionnel, relatif à la gestion environnementale et sociale du secteur de l'énergie. Il s'agit notamment des institutions responsables de la mise en œuvre des plans relatifs au développement du secteur de l'énergie, celles responsables de la gestion des effets environnementaux et sociaux liés au secteur de l'énergie et celles responsables de la gestion du processus d'EESS, ainsi que des politiques et législations environnementales et sociales en rapport avec l'étude.

Présenter les politiques plans et programmes liés au développement du secteur de l'énergie

Le consultant devra analyser les différents plans relatifs au développement du secteur de l'énergie. Les décisions et processus spécifiques qui devraient être influencés par l'EESS doivent être identifiés, spécialement en ce qui concerne la formulation du PAPS. Un aperçu doit également être donné du cadre politique plus large relatif au Plan Energétique National (PEN), de façon à identifier d'autres documents de planification ou de politiques qui devront être pris en compte dans l'EESS. Un accent tout particulier concernant le développement de l'hydroélectricité au Cameroun et au niveau de la Sanaga sera également fait.

Identifier et décrire les partenaires clés et de leurs intérêts

L'EESS doit être l'occasion d'une discussion publique sur les options de développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga. La participation des concernés dans le processus d'EESS est de ce fait un facteur-clé de succès. Le consultant devra identifier les principales parties prenantes dont la participation au processus de l'étude constitue un facteur clé de réussite (groupes et institutions clés, agences environnementales, ONG, représentants du public et autres, y compris les groupes potentiellement affectés par les impacts environnementaux et sociaux probables de la mise en œuvre des plans sectoriels). La description de ces derniers doit ressortir les intérêts et préoccupations en rapport avec le développement du secteur de l'énergie en général et de l'hydroélectricité au Cameroun et du bassin de la Sanaga en particulier..

Le Consultant passera en revue les comptes rendus de chaque processus de consultation publique qui peut avoir eu lieu lors de la préparation des plans sectoriels. En se basant sur cette révision et sur des consultations complémentaires éventuelles, il identifiera les préoccupations et valeurs clés des concernés en rapport avec les plans sectoriels en question.

La stratégie d'implication des parties prenantes qui sera préconisée devra avoir été préalablement convenue avec le Gouvernement du Cameroun avant d'être mise en œuvre. La stratégie doit permettre aux parties prenantes d'influencer les décisions. Il pourrait être intéressant d'inclure une composante éducative dans le processus de participation. Les bonnes méthodes, outils et matériels pour assurer la participation des personnes analphabètes ou autres cibles vulnérables seront discutées.

En raison de l'ampleur de la zone géographique concernée par les plans liés au développement de l'hydroélectricité de la Sanaga, l'implication des partenaires peut se limiter aux partenaires clés, en ciblant particulièrement les groupes directement affectés et vulnérables ainsi que les partenaires qui auraient pu ne pas avoir été adéquatement représentés dans la préparation des plans sectoriels. Les comptes rendus doivent être tenus de toutes les consultations et des commentaires reçus.

Description des enjeux clés à considérer dans l'EESS

Sur la base de l'analyse du cadre politique, institutionnel et législatif, de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux ainsi que des préoccupations des parties prenantes, le Consultant identifiera les principaux enjeux environnementaux et sociaux à étudier dans l'EESS, c'est-à-dire les interactions clés potentielles entre le développement du potentiel hydroélectrique sur la Sanaga et les considérations environnementales et sociales qui demandent une attention spéciale.

Détermination des options de développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga à considérer

L'étude devra, sur la base de l'analyse du cadre politique, institutionnel et législatif, de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux, des objectifs de développement économique et social du pays ainsi que des préoccupations des parties prenantes déterminer les options de développement du potentiel hydroélectrique sur la Sanaga à considérer dans l'EESS.

Description de la portée de l'étude de la situation de référence, qui devra être préparée dans l'EESS.

Sur la base de l'information obtenue ci-dessus, le Consultant fournira des indications sur l'étendue de l'espace à considérer dans la description de la situation initiale et proposera également les diverses unités de planification territoriale à considérer ainsi que les paramètres environnementaux et sociaux les plus pertinents à utiliser tout en les justifiant. Recommandations sur les méthodes spécifiques d'identification et d'évaluation des enjeux à utiliser dans l'EESS.

Méthodes et outils d'identification et d'évaluation des effets et enjeux, à utiliser dans l'étude

Le Consultant suggérera les méthodes à utiliser pour identifier et évaluer les enjeux et analyser évaluer les options de développement du secteur de l'hydroélectricité sur la Sanaga. Une attention spéciale devrait être apportée à l'identification des interactions environnementales et sociales qui demanderaient des analyses quantitatives et de celles qui feront l'objet d'analyses qualitatives.

PHASE 2 : ANALYSE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE SECTORIELLE STRATEGIQUE

L'EESS proprement dite devra se fonder sur les résultats de l'étude de cadrage. A cet effet, le consultant devra :

1. Analyser les options et alternatives de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga ;
2. Réaliser une étude de la situation environnementale de référence et son évolution sans et avec les options envisagées ;
3. Organiser la participation publique à l'effet de prendre en compte les préoccupations des parties prenantes et de les faire participer au choix des options en matière de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga ;
4. Identifier des opportunités et contraintes environnementales, sociales et sanitaires ;
5. Identifier et évaluer les enjeux environnementaux sociaux et sanitaires liés au développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga ;
6. Identifier les risques de catastrophes liés à la mise en œuvre des politiques, plans et programmes en rapport avec le développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga ;
7. Analyser les indicateurs socio-économiques, environnementaux et de performance devant traduire les préoccupations de toutes les parties prenantes ainsi que les indicateurs de vulnérabilité et de résilience des infrastructures énergétiques et des populations concernées liés aux changements climatiques ;
8. Evaluer les capacités institutionnelles à traiter les enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que des conclusions et recommandations (pour la formulation du PEP) ;
9. Proposer un plan de renforcement de capacité institutionnelle ;
10. Proposer des mesures de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés ;
11. Analyser la portée et la nature des effets résiduels et/ou cumulatifs. L'analyse doit décrire, à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration ;
12. Elaborer des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le cadre du développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga.

Analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion environnementale et sociale en vue du développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga

Une analyse doit être faite du cadre juridique et institutionnel, relatif à la gestion environnementale et sociale dans le cadre du développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga. Il s'agit notamment des institutions responsables de la mise en œuvre des plans relatifs au développement du secteur de l'énergie, celles responsables de la gestion des effets environnementaux et sociaux liés au secteur de l'énergie et celles responsables de la gestion du processus d'EESS, ainsi que des politiques et législations environnementales et sociales en rapport avec l'étude.

Analyse des politiques plans et programmes liés au développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga

Le Consultant devra analyser les différents plans relatifs au développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga. Les décisions et processus spécifiques qui devraient être influencés par l'EESS doivent être identifiés, spécialement en ce qui concerne la formulation du PAPS. Un aperçu doit également être donné du cadre politique plus large relatif au Plan Energétique National (PEN), de façon à identifier d'autres documents de planification ou de politiques qui devront être pris en compte dans l'EESS.

Analyse des options et Alternatives

Sur la base de l'analyse de l'offre et de la demande en matière énergétique, des contraintes et opportunités environnementales et sociales, du cadre juridique et institutionnel, de l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux, des objectifs de développement économique et social du pays, des préoccupations des parties prenantes, des orientations en matière de développement durable et d'aménagement du territoire, le consultant identifiera et analysera les options et alternatives de développement du secteur de l'énergie jugées viables.

Situation environnementale et sociale de référence

Une description et une analyse de l'état actuel de l'environnement seront menées, en prenant pour référence les paramètres environnementaux et sociaux identifiés dans l'étude de cadrage. Les tendances des divers aspects de l'environnement seront identifiées et une projection sera faite de l'état futur de l'environnement à court, moyen et long termes, dans les hypothèses :

- a) De la mise en œuvre des options de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga envisagées,
- b) De leur non mise en œuvre (statut quo).

Le Consultant considérera l'incidence des facteurs externes sur ces options, y compris l'influence d'autres politiques sectorielles.

Identification et évaluation des opportunités et contraintes environnementales et sociales

Les ressources et facteurs environnementaux et sociaux qui peuvent affecter (positivement ou négativement) l'efficacité, l'efficience et la durabilité (viabilité) des options de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga seront identifiés, décrits et évalués pour chaque alternative. Ces facteurs doivent inclure les impacts attendus d'autres secteurs ou d'autres politiques. Cette partie de l'étude devrait aussi considérer les questions environnementales et sociales identifiées à l'occasion de l'élaboration ou de la mise en œuvre des plans relatifs au développement du secteur de l'énergie étudiés. L'étude devra également évaluer dans quelle mesure les options de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga envisagés apportent une réponse adéquate aux opportunités et contraintes identifiées.

Identification et évaluation des enjeux

Les enjeux environnementaux qui peuvent résulter de la mise en œuvre des options de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga doivent être identifiés et décrits pour chaque alternative à étudier, cela en tenant compte des opinions et préoccupations de tous les acteurs. Leur caractère plus ou moins significatif devra être déterminé en tenant compte des éléments suivants :

- Les points de vue et intérêts des concernés ;
- La compatibilité avec les engagements internationaux (AME) ;

- Les droits et intérêts des groupes sociaux vulnérables ;
- Les aspects sociaux, économiques et culturels ;
- La conformité avec les règles et normes environnementales ;
- La conformité avec les objectifs et politiques environnementaux et sociaux du Gouvernement, et les implications pour le développement durable.

(Plus d'informations doivent être données sur la façon dont les méthodologies présentées dans le cadrage auront effectivement été utilisées pour l'identification et l'évaluation des enjeux).

Analyse des indicateurs

Les indicateurs de performance proposés par les Politiques, Plans, Programmes et Projets (PPPP) sectoriels (ou déjà envisagés par la Banque mondiale pour le Programme d'Appui au Pays (PAPS)) seront examinés et évalués du point de vue de leur pertinence environnementale et sociale, notamment pour vérifier leur utilité dans le suivi des incidences environnementales (positives et/ou négatives) découlant de la mise en œuvre des options de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga envisagées. Des propositions devraient être faites pour les indicateurs de performance et le système de suivi du PAPS. L'ensemble des indicateurs pourra inclure :

- Des indicateurs de "Pression", ce sont les indicateurs environnementaux qui traduisent les pressions anthropiques sur l'environnement et sur la population ;
- Des indicateurs d'"Etat", dans le cas des secteurs ayant un lien direct et majeur avec des ressources environnementales et sociale (par exemple l'état des stocks halieutiques pour la pêche, des sols pour l'agriculture, des forêts pour l'exploitation forestière) ;
- Des indicateurs de "réponse ", ce sont les indicateurs qui montrent comment la société réagit aux problèmes de l'environnement. Ces indicateurs appellent à l'action et à la réaction des individus ou collectif ;
- Les indicateurs de vulnérabilité et de résilience des infrastructures hydroélectriques et de la population riveraine aux changements climatiques.

Evaluation et renforcement des capacités à gérer les problèmes environnementaux et sociaux

Les capacités des institutions contribuant à la gestion environnementale et sociale et spécialement des enjeux identifiés, seront évaluées. Le Consultant devra expliquer clairement l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement des capacités élaboré à cet effet, tant au cours de l'étude, qu'à la phase post étude.

Identification et Implication des parties prenantes

Toutes les parties prenantes doivent être impliquées et leurs préoccupations prises en compte tout au long de l'EESS, et notamment en ce qui concerne le choix des options au développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga selon la stratégie de participation convenue dans la phase de cadrage.

Mesures d'atténuation et d'optimisation des enjeux environnementaux et sociaux identifiés

Le Consultant proposera des mesures et un plan de gestion des enjeux environnementaux et sociaux identifiés. Ce plan comprendra notamment les aspects relatifs à la gestion des épidémies pouvant naître de à la mise en œuvre des politiques et programmes ciblés.

Le Consultant donnera également des orientations pour l'intégration des plans de prévention, d'intervention et de réhabilitation en rapport avec les plans d'organisation de secours (ORSEC) des localités concernées.

Analyser la portée et la nature des effets résiduels

L'analyse doit décrire, à l'aide de détails adéquats, les effets environnementaux potentiels qui peuvent subsister après la prise en compte de mesures d'atténuation et d'amélioration.

Elaboration des directives et guides d'intégration des considérations environnementales et sociales dans la mise en œuvre des PPP

Le Consultant élaborera les directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans les politiques, plans, programmes et projets lors de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga.

Conclusion et recommandations

Ce chapitre résumera les principaux enjeux environnementaux du développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga, y compris les contraintes politiques et institutionnelles, les défis à relever et les principales recommandations. Les recommandations devraient porter les options de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga jugés viables et sur la façon d'optimiser les enjeux positifs et les opportunités d'améliorer les considérations environnementales et sociales, tout comme sur la façon d'atténuer les contraintes, les enjeux négatifs et les risques environnementaux et sociaux. En vue de la préparation d'un programme d'appui, les recommandations devront particulièrement venir aider l'appréciation d'ensemble des plans sectoriels (en se référant aux domaines d'analyse décrits dans le manuel de la Banque mondiale sur les PAPS) de même que la formulation du PAPS. Si les plans évalués intègrent des projets, des recommandations devraient être formulées sur la nécessité ou non de mener des études d'impact environnemental et social de ces projets.

Dans les recommandations s'adressant à la Banque Mondiale pour la formulation du PAPS, il faut tenir compte de la possibilité de fournir une assistance technique ou de mettre en œuvre d'autres modalités d'aides (comme les projets) pour corriger les faiblesses spécifiques qui seront constatées au sein du cadre institutionnel, légal et politique. Elles devront également inclure des propositions pour les indicateurs.

Les limitations de l'EESS et ses hypothèses devront être présentées. Les recommandations devront prendre en compte les points de vue des parties concernées et la façon dont celles-ci ont été prises en compte doit être expliquée. Si certaines préoccupations ne font pas l'objet de recommandations finales, les raisons doivent en être données.

TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Au début de l'étude, le consultant formera les cadres du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) et des autres institutions parties prenantes (AER, EDC, ARSEL, etc.), sur la notion, les objectifs et les concepts clés d'une EESS. Cette formation s'étalera sur une durée de deux (02) jours minimum et concernera environ 50 cadres. Le résultat attendu de la formation est que chaque participant acquiert les connaissances de base requise pour suivre l'étude.

A la fin de l'étude, le consultant formera les cadres du Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE) et des autres institutions parties prenantes (AER, EDC, ARSEL, etc.), sur l'utilisation des directives et guides de prise en compte des diligences environnementales et sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets du gouvernement dans le secteur de l'hydroélectricité, qui auront été élaborés. Cette formation s'étalera sur une durée de trois (03) jours minimum et concernera environ 50 cadres. Le résultat attendu de la formation est que chaque participant soit familiarisé avec lesdites directives et guides et soit capable de les mettre à profit dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets.

Les consultants intégreront dans leurs propositions techniques, les éléments détaillés sur le programme de transfert de connaissances, en l'occurrence les objectifs, le contenu, l'ampleur, le calendrier et les buts précis dudit programme, ainsi que les détails sur les formateurs et les dispositions prises pour le suivi et l'évaluation de cet élément.

Résultats attendus

GÉNÉRALITÉS

Les rapports seront rédigés en français et un résumé en langue anglaise. Les frais d'impression et d'expédition de tous les rapports et les différentes séances de restitution seront à la charge du Consultant.

Les formes d'impression, le type de couverture et de reliure des différents rapports seront définis par l'UGP.

Compte tenu du caractère stratégique de cette étude et de son potentiel impact sur le Programme de Développement du Secteur de l'Energie au Cameroun, il demeure important que les parties prenantes, assurent une supervision étroite de cette étude. Pour ce faire, il est entendu qu'à l'issue des études, le Consultant produise les rapports suivants qui seront soumis par l'UGP au Comité de Pilotage (COPIL) présidé par le MINEE.

ETUDE DU CADRAGE

Il est attendu du Consultant de soumettre, six (06) semaines après la validation du plan de consultation soit dix (10) semaines après la signature du contrat, 20 exemplaires du rapport au COPIL.

Ce rapport :

- Définira les questions à traiter dans l'étude, en considérant le contexte spécifique dans lequel s'élaborent les options de développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga et seront vraisemblablement mis en œuvre ;
- Présentera la méthodologie et outils (check – list, matrices uni-ou multicritères, système etc.) à utiliser pour analyser les options, identifier et évaluer les enjeux environnementaux et sociaux lors de l'EESS ;
- Comprendra un plan de communication assorti d'un programme de participation du public qui permettra d'informer l'ensemble des parties prenantes, ainsi que le public, sur le déroulement de l'ensemble de l'opération, ses étapes et conclusions, de prendre en compte leurs préoccupations et de faciliter leur participation aux choix des options de développement du secteur de l'énergie à considérer ;
- Présentera le cahier détaillé des hypothèses et les données manquantes et des difficultés éventuelles à accomplir la mission telle que proposée dans les Termes de Référence et, des propositions des voies alternatives, ainsi que toutes modifications nécessaires pour atteindre les objectifs poursuivis ;
- Evaluera les capacités des institutions contribuant à la gestion des diligences environnementales et sociales et spécialement des enjeux identifiés. Le consultant devra expliquer clairement l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement de capacités élaboré à cet effet tant au cours de l'étude qu'à la phase post étude.

Il sera présenté sous le format joint en annexe 1.

Le plan de consultation détaillé des parties concernées doit être soumis en vingt (20) exemplaires dans les deux (02) semaines suivant la signature du contrat au COPIL pour commentaires.

La version provisoire du rapport de cadrage sera remise en vingt (20) exemplaires au MINEE pour commentaires selon le calendrier ci-dessous. Le Gouvernement disposera d'un délai de quatre (04) semaines après remise dudit rapport pour transmettre ses commentaires au Consultant.

Le Consultant tiendra compte de ces commentaires en préparant le rapport de cadrage final qu'il soumettra au COPIL en vingt (20) exemplaires dans un délai d'une (01) semaine.

RAPPORT DE L'EESS

Les conclusions de l'étude seront présentées dans un rapport intitulé Rapport d'évaluation environnementale et sociale stratégique pour le développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga selon le format présenté en annexe.

Les analyses complémentaires doivent être présentées dans les annexes de ce rapport.

Rapport provisoire de l'EESS

Ce rapport sera soumis au COPIL pour évaluation et approbation. Cette version provisoire sera soumise en vingt (20) exemplaires au MINEE vingt-quatre (24) semaines après signature du contrat. Après réception du rapport provisoire le Gouvernement dispose d'un délai de six (06) semaines pour la transmission de ses commentaires au Consultant.

Ce rapport intègrera les aspects suivants :

- Les options et les alternatives du développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga jugées viables ;
- Une évaluation environnementale et sociale stratégique des plans développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga, compte tenu des effets et enjeux environnementaux, liés à leur mise en œuvre et de leur adéquation par rapport aux politiques et objectifs environnementaux du Gouvernement. Cette EESS prendra en compte les enjeux cumulatifs des différents politiques, plans et programmes d'autres secteurs ;
- Des recommandations, pour la formulation du Programme d'Appui au Pays (PAPS), y compris les indicateurs de performance, l'assistance technique et les actions à mettre en œuvre selon d'autres modalités d'aide et pour l'amélioration des Plans de développement du secteur de l'énergie ;
- L'évaluation des capacités des institutions contribuant à la gestion des diligences environnementales et sociales et spécialement des enjeux identifiés. Le consultant devra expliquer clairement l'approche de mise en œuvre du plan de renforcement de capacité élaboré en accord avec ses homologues nationaux ;
- Un mécanisme de suivi/évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EESS.

Rapport final de l'EESS

Le Consultant fournira vingt (20) exemplaires au Gouvernement (MINEE) trente-quatre (34) semaines après le démarrage de l'étude, pour évaluation et approbation. Le MINEE dispose de quatre (04) semaines pour soumettre ses commentaires au Consultant. La version finale qui devra tenir compte de ces commentaires.

Séance de restitution

Le Consultant présentera les résultats de son étude sous l'autorité du MINEE à la remise du rapport définitif de l'étude. Ce rapport final sera présenté par le Consultant puis discuté au cours d'une séance de restitution avec toutes les parties prenantes identifiées dans l'étude du cadrage.

Le Consultant dressera les comptes rendus des discussions, conclusions et recommandations de la séance de restitution. Ceux-ci seront annexés à la version définitive de l'étude.

Rapport de synthèse de l'EES

Le rapport de synthèse sera remis une (01) semaine après la séance de restitution. Il sera édité en vingt (20) exemplaires. Ce rapport de synthèse comprendra :

- Les principales options pour le développement du potentiel hydroélectrique de la Sanaga jugées viables ;
- Les principaux enjeux environnementaux et sociaux de l'EES ;
- les principales recommandations proposées par le consultant ;
- L'ensemble des cartes de vulnérabilité environnementales et sociales.

Durée de l'étude et calendrier d'exécution

L'étude durera vingt-quatre (24) semaines. Le calendrier indicatif de réalisation est présenté dans le tableau ci-dessous.

Organisation et obligation

Les études et divers politiques, plans et programmes utilisés dans le cadre de cette étude seront joints au rapport final de l'étude.

Tous les experts clés sont sur place pendant toute la durée de l'étude.

Expertises requises

Le Consultant devra disposer d'une équipe ayant une formation et une expérience pluridisciplinaire suffisamment diversifiée pour aborder toutes les disciplines techniques concernées par l'étude. Une première expérience en Afrique subsaharienne, voire dans le secteur de l'énergie est hautement souhaitable. Il est anticipé que le consultant possédera pour cette mission une équipe de six (06) Experts de niveau international dont l'un sera le Chef d'Equipe. Les apports de chaque Expert devront être clairement spécifiés dans le plan de travail de chacun conformément à son domaine de compétence et aux activités à mener.

L'expertise clé requise pour réaliser l'étude comprendra de façon non limitative :

- Un Chef de mission, Environnementaliste (minimum Bac + 5) ayant une expérience avérée en planification, aménagement du territoire, possédant une expérience avérée d'au moins 15 années en matière d'évaluations environnementales, particulièrement dans le domaine des EES et les études environnementales des grands projets d'infrastructure du secteur de l'énergie ;
- Un Ingénieur de Génie Civil (minimum Bac + 5) ayant 10 ans d'expérience au moins et une bonne maîtrise de la conception et la qualité des ouvrages, la conception des ouvrages de production d'énergie, de construction et l'exploitation de ces ouvrages notamment hydroélectriques ;
- Un Socio-économiste ou Socio-économiste/Planificateur, (minimum Bac + 5) possédant au moins 12 ans d'expérience et des bonnes connaissances dans l'économie de l'environnement, en sociologie et en planification ;
- Un Ingénieur électricien ou électricien mécanicien (minimum Bac + 5) spécialisé dans les études, la construction et l'exploitation des réseaux de transport, possédant au moins 07 ans d'expérience ;
- Un Spécialiste en Gestion du Patrimoine Culturel (minimum Bac + 3) et avec de bonnes connaissances en droit public, possédant au moins 07 ans d'expérience ;

- Un Spécialiste en Santé Publique (minimum Bac + 5) possédant au moins 07 ans d'expérience dont une expérience dans les pays tropicaux.

Le bureau présentera l'organisation de l'équipe, la répartition des tâches et des responsabilités entre les experts. Il spécifiera le rôle de chaque Expert associé dans l'équipe et joindra son curriculum vitae à sa proposition, ainsi que toute information jugée pertinente. Le CV de chaque Expert proposé établira ses qualifications et son expérience. Il désignera le Chef d'Equipe et les membres et s'engagera sur leur disponibilité telle que spécifiée dans sa proposition.

Le bureau doit également indiquer un plan d'utilisation des compétences locales et comment il compte contribuer au transfert du savoir-faire à travers l'étude. Une expérience au Cameroun ou dans le secteur de l'énergie sera un atout, de même que la connaissance des procédures de la Banque Mondiale.

ORGANISATION ET GESTION DE L'ETUDE

ORGANE D'EXÉCUTION

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) sera l'organe d'exécution de l'étude. A cet effet, elle tiendra régulièrement informées les autres parties prenantes de l'étude.

LES HOMOLOGUES NATIONAUX

Afin d'assurer le transfert de compétence en matière d'évaluation environnementale stratégique, le Consultant est tenu d'intégrer quatre (04) homologues nationaux. Ces derniers viendront de l'Unité Environnementale du MINEE et éventuellement des personnes ressources jugées compétentes et ne seront à la charge du Consultant. Toutes les charges inhérentes à la participation des homologues nationaux à l'activité ne seront pas supportées par le consultant, mais par le maître d'ouvrage.

OBLIGATIONS DU MINEE

Le MINEE mettra à la disposition du Consultant les principaux documents de politiques, de plans et des programmes suivants (cette liste est non exhaustive) :

- La vision à l'horizon 2035 ;
- Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ;
- Le Plan Energétique National (PEN) en cours d'actualisation ;
- Le Plan du Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE) 2030 ;
- Le Plan Directeur d'Electrification Rurale (PDER) qui sera mis à jour prochainement ;
- Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ;
- Le Profil Environnemental du Cameroun (PEC) ;
- La stratégie sectorielle du Ministère de l'Energie et de l'Eau ;
- La stratégie du secteur de l'énergie ;
- Plan National de Contingence ;
- Les Business Plans des sociétés sous tutelles (ENEO, EDC, etc.) ;
- L'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur de l'Energie approuvée en 2016 ;
- Autres documents (Plan Directeur du Réseau de Transport et de Distribution de l'Electricité, Plan de Développement Industriel, PNGE, SSDS...).

L'UGP facilitera les contacts avec toutes les autres parties prenantes à l'étude et, de façon générale, avec toutes les institutions et les organismes que le consultant souhaitera rencontrer dans le cadre de l'exécution du Mandat.